

armée ou autrement, et c'est peut-être à cela que l'honorable député veut en venir. Il est impossible d'avoir l'expérience du combat sans y prendre part. Il doit y avoir un début pour toutes les troupes. Plusieurs d'entre nous ont fait cette expérience. Je me contenterai de dire à l'honorable député, comme je l'ai fait cet après-midi en répondant à l'honorable représentant de Parkdale, que j'invite tous les membres de la Chambre à nous indiquer un endroit où jusqu'à présent nous aurions pu faire acquérir l'expérience du combat à notre armée. J'ai mentionné quelques-uns des engagements qui ont eu lieu. Entre autres, Narvik, et j'ai demandé si d'aucuns étaient d'avis que nous aurions dû y envoyer nos soldats, où si ces derniers auraient dû se trouver à Dunkerque, ou si nous aurions dû insister pour les envoyer en Grèce, en Crète ou en Égypte, où les armées des Alliés furent repoussées. Le comité aurait certes répondu; non, nous ne voulons pas de cela. Il faut donc conclure que nous désirons que nos soldats acquièrent l'expérience du combat dans des opérations heureuses. Or, vous ne pouvez pas faire de choix sous ce rapport. Dieppe nous a valu l'expérience désirée, et cependant il y a eu beaucoup de critique à ce sujet. Pourquoi? Parce que l'expédition n'a pas été entièrement heureuse. Je crains que le Gouvernement et les commandants ne puissent pas toujours choisir les opérations où il y aura une garantie absolue de succès, et je dirai tout bonnement à l'honorable député que personne ne se rend plus compte de l'importance d'acquérir l'expérience du combat que le général McNaughton ou votre humble serviteur. Cependant, nous devons accepter les choses comme elles se présentent, tout en n'oubliant pas l'importance de ce facteur tant qu'on pourra l'acquérir. Dans l'intervalle, qu'est-ce que nos soldats, du moins plusieurs d'entre eux, ont fait pendant les trois dernières années, pendant la dernière année? Ce ne sont pas des troupes sans instruction, elles ont fait des manœuvres d'un caractère pratique et des exercices de combat dans les conditions les plus dures, afin de se préparer le mieux possible à de véritables combats.

On a souvent employé l'expression "troupes de choc", mais cela ne veut pas nécessairement indiquer le caractère du rôle que les Canadiens jouent. La part qu'y prendront les Canadiens dépendra des circonstances, et à cet égard, ceux qui s'occupent de la haute stratégie dans cette guerre décideront, de concert avec le gouvernement canadien et nos conseillers militaires, de quelle façon les Canadiens peuvent être le plus utiles, soit dans les rangs d'une armée, soit en formations distinctes.

L'hon. M. HANSON: J'aimerais donner au ministre un autre avis de demande de production de document.

L'hon. M. RALSTON: Ce soir?

L'hon. M. HANSON: Non, quand il pourra obtenir les renseignements. Cette demande découle de ce que le ministre a dit au début de ses observations,—je ne suis pas certain si cela se trouvait au chapitre 1, 2 ou 3...

L'hon. M. RALSTON: Peut-être dans l'appendice.

L'hon. M. HANSON: Ce discours nous a été donné en plusieurs parties, mais la faute n'en est pas au ministre. Il a dit, cependant, qu'au cours de la dernière année financière le nombre des volontaires dans l'armée active du Canada a été de 125,000. De ce nombre combien étaient des femmes?

L'hon. M. RALSTON: Aucune.

L'hon. M. HANSON: Très bien; voilà déjà une réponse. Je voudrais ensuite connaître le nombre des volontaires venus de chaque district.

L'hon. M. RALSTON: Je puis donner ce renseignement dès maintenant.

L'hon. M. HANSON: C'est la seule manière, naturellement, dont le ministre puisse répondre à cette question, c'est-à-dire par district. Le ministre se rappellera qu'au mois de juin dernier il a fait de franches déclarations au sujet des enrôlements. J'espère qu'il sera encore aussi franc dans ce cas-ci, s'en tenant à la méthode qu'il a adoptée, je crois, le 24 juin, s'il veut bien se reporter à cette date. Voilà tout ce que je dirai pour le moment.

M. HANSELL: Les membres de notre groupe ont gardé patiemment le silence toute la journée et ont écouté attentivement ce que l'on a dit. Dans certains cas, on a exposé des choses intéressantes; d'autres l'étaient moins. Peut-être est-ce une question d'opinion. A mon point de vue, le ministre ou le Gouvernement n'a pas besoin de s'inquiéter outre mesure des questions que nous posons. Mais nous avons droit d'obtenir une réponse à ces questions.

Quelqu'un a proposé cet après-midi au ministre d'entreprendre un voyage en chemin de fer, de temps à autre, et de se rendre dans le fumoir et d'écouter la conversation de ceux qui s'y trouvent. Les membres de la Chambre des communes, je crois, vivent plus en contact avec la population que ne le font les ministres ou le Gouvernement, et nous avons, je pense, une meilleure idée de l'opinion publique sur ces questions.

Je n'abuserai pas du temps de la Chambre pour discuter Dieppe ou Hong-Kong, car je n'en connais pas grand'chose; je l'admets franchement. J'ai lu le compte rendu des